



Risque d'accident généré par fonds dominant sur la copropriété

Par **chatel geraldine**, le **29/09/2016** à **16:28**

Bonjour,

Je suis secrétaire d'un syndic bénévole d'une petite copropriété dans laquelle existe une servitude au profit de la maison située derrière notre résidence.

Lors de la construction, nous avons autorisé notre voisin fonds dominant à passer l'ensemble de ses réseaux en dehors de la servitude.

Il se trouve qu'un regard a été installé en dehors de la zone d'autorisation et que celui se trouve sous nos boîtes aux lettres. Ce regard n'est pas sécurisé, le couvercle glisse et un risque de chute existe.

Nos relations ne sont pas des meilleures car lors des travaux de nombreux dégâts ont été occasionnés par les entreprises et le fonds dominant ne se présente jamais aux rendez-vous d'expertises.

Comment devons nous traiter ce sujet avec le fonds dominant ? Quels sont les textes de lois régissant ce cas ?

Merci d'avance pour vos réponses